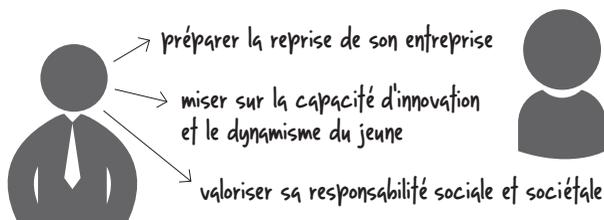


## Former ses collaborateurs par apprentissage, c'est :



### LA RÉGION ACCOMPAGNE AUSSI LES APPRENTIS :

- des aides pour l'achat de l'équipement professionnel, la prise en charge des frais de transport, de restauration et d'hébergement des apprentis,
- une offre de formation plus souple et mieux adaptée aux besoins des entreprises et des territoires.

Informations et accompagnement téléphonique  
en appelant le numéro vert dédié

**0 800 02 60 80**

Service & appel  
gratuits

[nordpasdecalaispicardie.fr](http://nordpasdecalaispicardie.fr)

Région  
**Hauts-de-France**  
Nord Pas de Calais - Picardie



© Jean-Luc Cornu

Kévin, maître d'apprentissage de Justine depuis 6 mois

**ENGAGEMENT  
PRIS**

**PROMESSE  
TENUE**

## Pour l'apprentissage la Région Hauts-de-France s'engage

### Vous souhaitez recruter un apprenti ?

Région  
**Hauts-de-France**  
Nord Pas de Calais - Picardie

## Un constat

Seulement 4% des entreprises de la région recrutent des apprentis. Pourtant, l'apprentissage est une voie de formation d'excellence qui profite à tous : jeunes et employeurs, avec près de 70% d'embauches à l'issue de la formation.

C'est pourquoi la Région Hauts-de-France a voté le **PLAN APPRENTISSAGE** le plus ambitieux de France pour atteindre

### 50 000 apprentis.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2016, un **bouquet de services** est mis en place pour les entreprises qui souhaitent **embaucher un apprenti**.

## Le Plan apprentissage : comment ça marche ?

### PAS À PAS un bouquet de services pour vous guider

La Région est votre interlocuteur direct pour toutes questions concernant l'apprentissage au numéro vert :

**0 800 02 60 80** Service & appel gratuits



> Présentation des aides et accompagnement au recrutement



> Mise en lien avec les partenaires de mon territoire (*Missions locales, CFA, ...*)



> Diffusion de vos offres d'emploi



> Accompagnement personnalisé de l'employeur pendant la durée du contrat

>> Valorisation de mon engagement avec le label « **Je m'engage pour l'apprentissage** ».

## VOUS RECRUTEZ UN APPRENTI ? La Région lève les freins financiers

Dans le cadre du Plan apprentissage, **les entreprises de moins de 250 salariés\*** voient l'aide d'initiative régionale pour le recrutement d'un apprenti de plus de 18 ans portée à **3 000 euros**.

AIDES VERSÉES POUR LES CONTRATS DÉMARRANT À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016

### Apprenti de moins de 18 ans

### Apprenti de plus de 18 ans

Une aide au Recrutement d'Apprentis (ARA) de 1 000 € versée la 1<sup>ère</sup> année de contrat, sous conditions

#### Entreprise de 0 à 10 salariés

vous percevez une prime à l'apprentissage de 1 000 € versée chaque année de formation

#### Entreprise de 11 à 249 salariés

vous percevez l'aide d'initiative régionale de 1 000 € la 1<sup>ère</sup> année

#### Entreprise de 0 à 20 salariés

vous percevez l'aide d'initiative régionale de **3 000 €** la 1<sup>ère</sup> année, puis 1 000 € les années suivantes

#### Entreprise de 21 à 249 salariés

vous percevez l'aide d'initiative régionale de **3 000 €** la 1<sup>ère</sup> année

\* L'Etat a également mis en place des aides. Quelle que soit la taille de l'entreprise, retrouvez toutes les aides et baisses de charges, grâce à un **calculateur unique** développé par l'Etat et la Région accessible en ligne sur : [www.nordpasdecalaispicardie.fr](http://www.nordpasdecalaispicardie.fr)